

The Southern Indian Ocean Fisheries Agreement (SIOFA) 5th Meeting of the Parties
25-29 June 2018

Cape Panwa Hotel, Phuket, Thailand

MoP5-Doc09

SARPC request for SIOFA Observer Status

Relates to agenda item: 1.4

Proposal Other Document Info Paper

SIOFA Secretariat

Abstract

Please find attached request as circulated to Official Contacts 12 April 2018.



Le Port, April, 4th 2018

Mr Kristofer DU RIETZ
SIOFA Chairperson
Southern Indian Ocean Fisheries
Agreement
C/O DAAF
Bâtiment B, Parc de la Providence
97489 Saint-Denis Cedex
LA REUNION

Ref: ADC/DC/7-2018

Object: Request for SIOFA observer status

Dear SIOFA Chairperson,

In accordance with SIOFA RoP 18.2 I'm writing to you in the name of SARPC (Syndicat des armements réunionnais de palangriers congélateurs), French federation of the 6 Freezer Longliner ship-owners based in La Reunion, legally fishing for Patagonian toothfish (*Dissostichus eleginoides*) in the French Southern and Antarctic Territories (TAAF), in CCAMLR and SIOFA zones, to request observer status for the next SIOFA Meetings.

SARPC was created in 2002 and now represents 6 fishing companies (Armas, Cap Bourbon, Comata, Les Armements Réunionnais, Pêche Avenir and Sapmer) operating 7 long-liners. SARPC's objectives are to represent its members and to ensure long-term preservation and optimal exploitation of marine resources. For instance, SARPC is involved in topics such as:

- Toothfish management plan update in TAAF EEZs;
- COLTO (Coalition of Legal Toothfish Operators), as boardmember. COLTO was founded in 2003 in order to cooperate and fight against IUU fishing;
- MSC certification of the toothfish fishery in Kerguelen and Crozet EEZs.

In order to know us better, please find enclosed a more complete presentation.

SARPC has never participated in SIOFA meetings as such, but some of its members previously participated within France (Territories) delegation in Meetings of the Parties.

In 2017, SARPC deeply structured itself by recruiting a General Secretary and appointing referents for each major themes. It is quite naturally that SARPC is interested in the work of the Meeting of the Parties and its subsidiary bodies, as an observer. Of course, it allows itself to choose between observer position or member of France (Territories) delegation, depending on meetings type. The request concerns the possibility for SARPC to send two people.

Hoping that this request is validated by SIOFA governing bodies,

Yours sincerely,

Adrien de CHOMEREAU,



SARPC President

Copy to: Jon LANSLEY, SIOFA Executive Secretary

Enclosed: SARPC presentation (in French)

SARPC

Syndicat des Armements Réunionnais de Palangriers Congélateurs



SARPC presentation (2018)



Qu'est-ce que le SARPC ?

- ❑ Novembre 2002 : les armements autorisés à pêcher la légine se réunissent au sein d'un même syndicat : le SARPC, Syndicat des Armements Réunionnais de Palangriers- Congélateurs.



Naissance véritable de la pêcherie (mise en commun des pratiques de pêche, sentiment d'appartenir à un groupe)

- ❑ Le SARPC défend les intérêts de la profession, en agissant de façon majeure dans la gestion responsable de la ressource et la préservation de l'environnement.

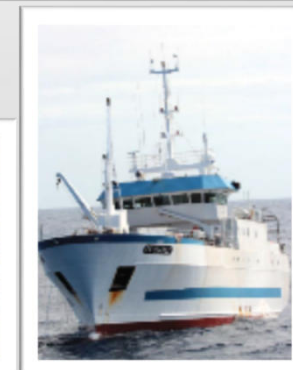
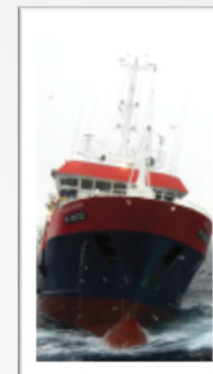


Adhésion à un projet collectif, celui de pérenniser l'activité de pêche, avec une vision sur le long terme, en pensant aux générations futures



6 armements exploitant 7 navires

- **Armas pêche** : Mascareignes III
- **Armements Réunionnais** : Ile Bourbon
- **Cap Bourbon** : Cap Kersaint
- **Comata** : Ile de la Réunion
- **Pêche Avenir** : Saint-André
- **Sapmer** : Albius et Cap Horn 1



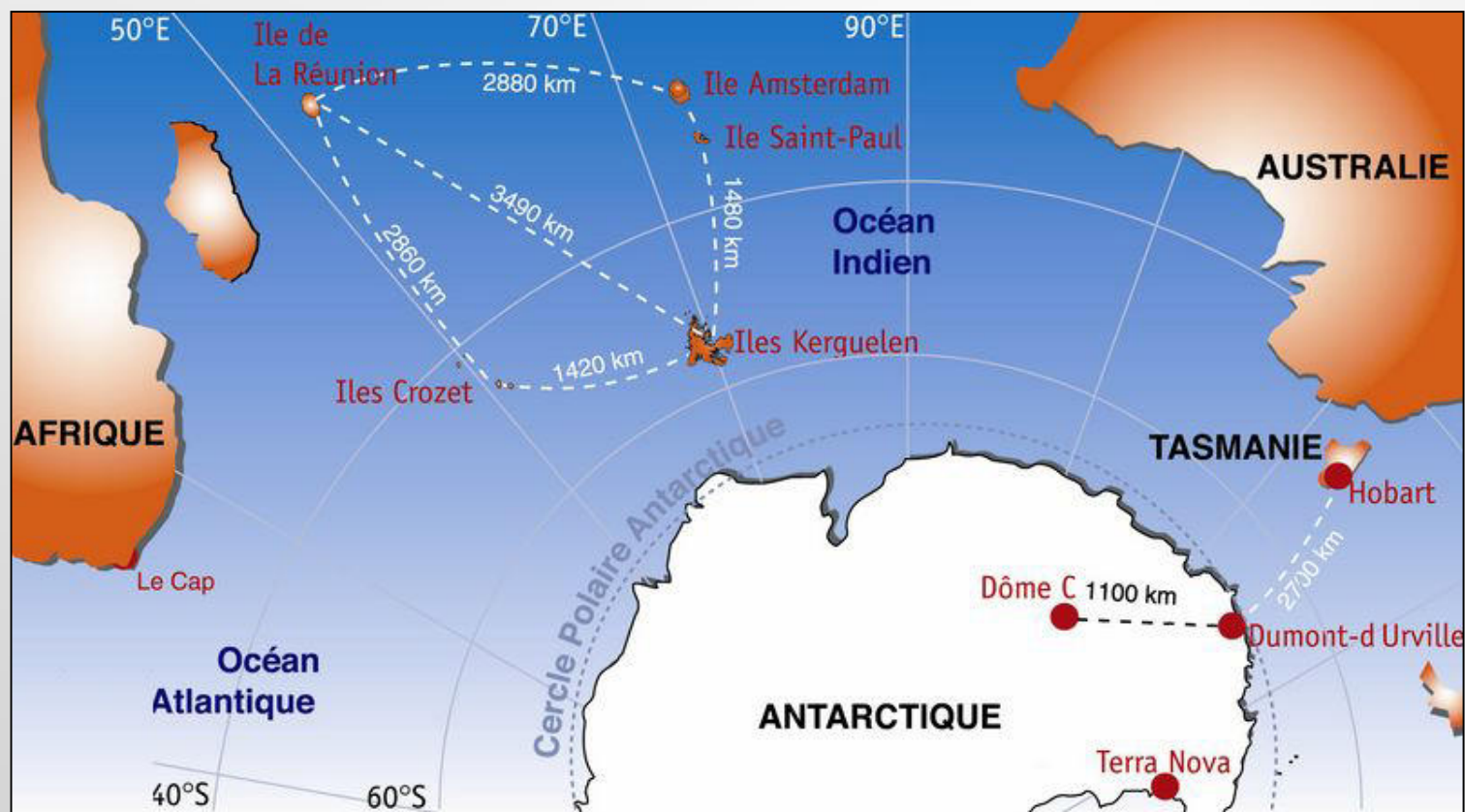


Données socio-économiques (2016)

- ✓ Second secteur d'exportation à la Réunion (21% de la valeur totale des produits exportés) derrière l'activité sucrière
- ✓ 305 emplois directs : 207 marins et 98 personnes à terre (pêche, transformation, logistique, gestion) – La Réunion
- ✓ 1 555 emplois indirects (construction navale, maintenance et entretien des navires, avitaillement, transport, transformation, assurance et comptabilité, activité intérimaire) et 114 emplois induits
- ✓ Investissement de 6% de plus que la moyenne des grandes entreprises françaises en formation professionnelle



Une pêche en milieu extrême

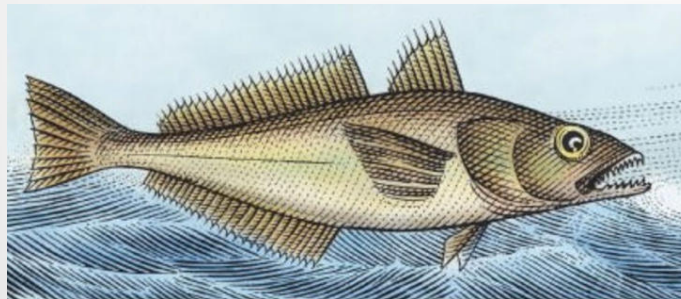


Situés entre les 40^{ème} rugissants et les 50^{ème} hurlants, à 6 jours de navigation des premières terres habitées, les archipels des îles Kerguelen et Crozet sont les zones de pêche françaises de légine australe



La légine, des TAAF à l'assiette

- ❑ Les équipages partent pour trois mois exercer leur métier dans une mer souvent déchaînée. Une vie hors du temps, rythmée par le virage et le filage des lignes...
- ❑ Au terme de leur marée, les palangriers reviennent vers l'île de la Réunion, leur port de débarquement
- ❑ Ces zones abritent des ressources halieutiques importantes et diversifiées, parmi lesquelles la légine australe



- ❑ La légine australe peut atteindre une taille de plus de 2 m pour un poids de plus de 80 kg. Elle vit généralement près du fond, depuis les faibles profondeurs jusqu'à plus de 2 000 m
- ❑ Sa chair, immaculée et fondante, possède un goût unique. Elle est présente sur les plus grandes tables de restaurant du monde, notamment en Asie et en Amérique du Nord.



Une pêcherie en constante évolution

- ❑ **Une pêche accessoire jusque dans les années 90**
- ❑ **Des changements profonds engagés en 2000/2001 :**
 - Fin du chalutage et adoption d'une nouvelle technique de pêche
 - Palangre de fonds, très peu pratiquée en France
 - Rendements par bateau / par année : faibles
 - Temps en mer / bateau : important
 - Légine, poisson peu connu et non valorisé : prix de vente par année € : faible
 - Coefficients de transformation : à améliorer
- ❑ **Forte pêche illégale : 3 fois supérieure à la pêche autorisée**

Nécessité de structurer la pêcherie !

- Pratiques de pêche à améliorer
- Connaissances scientifiques à développer (pas de marquage, déprédation non prise en compte...)
- Réduction des captures accidentelles d'oiseaux marins
- Aide à la lutte contre la pêche illégale



Un vaste chantier de structuration en interne...

- Des investissements importants (75 millions d'euros)
- Des conditions de travail améliorées
- Prise en compte de l'environnement marin
- Implication dans des programmes scientifiques
- Participation à la lutte contre la pêche illégale
- Coopération avec les pêcheries voisines (COLTO)

... en parallèle de la formalisation d'un véritable cadre de gestion



Gestion : les TAAF, acteurs-clef et exigeants

❑ Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF)

- Collectivité territoriale ultra-marine dotée de la personnalité morale et de l'autonomie administrative et financière
- Préfet : dépositaire de l'autorité de l'Etat. Représente le Gouvernement dont il reçoit les instructions par l'intermédiaire du ministre chargé de l'outre-mer.

❑ Rôle prépondérant dans la gestion de la ressource

- Réglementation de la pêche dans leurs ZEE
- Délivrance d'autorisations de pêche
- Prescriptions techniques strictes, date de campagne,
- Montants de redevances
- Fixation/répartition des TAC (totaux admissibles de captures) et quotas sur la base des avis scientifiques
- Elaboration d'un plan des gestion Légine (2015)
- Encadrement de la capacité (limitation du nombre de navires)



❑ Objectifs

- Concilier la conservation à long terme et l'exploitation optimale durable des ressources halieutiques
- Adopter une approche rationnelle dans l'établissement des limites de captures
- Définir une stratégie de gestion des prises accessoires
- Présenter une gestion géographique et temporelle pour préserver la biodiversité marine.



Gestion à plusieurs niveaux : international, national et régional

- ❑ **Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR)**
 - Établie en 1982.
 - Organisme International chargé de la conservation des ressources dans la zone Antarctique.
 - Commission internationale formée de 25 Membres et de 11 autres pays qui ont adhéré à la Convention.
 - Sur la base des meilleures informations scientifiques disponibles, mise en place de mesures de conservation déterminant l'utilisation des ressources marines vivantes de l'Antarctique.
 - A l'origine de la réglementation en matière de pêche.
- ❑ **Préfet de Région**
 - Représentant de l'Etat au niveau Régional
 - En charge de l'application des politiques publiques (sanctions en matière de police des pêches, attribution de subventions)
- ❑ **Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA)**
 - Administration centrale française rattachée au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
 - Partenaire essentiel dans le cadre de la mise en place de la nouvelle Organisation Régionale de Gestion des Pêches dans le sud de l'Océan Indien (SIOFA)
 - Délivrance des autorisations de pêche, répartition des quotas...
- ❑ **Direction de la Mer Sud Océan Indien (DMSOI)**
 - Suivi administratif des marins et des navires (CROSS pour la sécurité)



Une gestion reposant sur des avis scientifiques

- ❑ MNHN (Museum National d'Histoire Naturelle) : conseil scientifique des TAAF
- ❑ Avis soumis à la validation de la CCMLAR
- ❑ Expérience conséquente, base de données scientifiques sur plus de 30 ans de données de captures

- ➔ Dispose de la meilleure connaissance possible des stocks et des écosystèmes marins
- ➔ Produit les recommandations adéquates





Des prescriptions techniques strictes et protectrices de l'environnement

- Obligation de pêche à une profondeur minimum (500 m)
- Eloignement de la zone de pêche en cas de captures de juvéniles trop élevées
- Application du code de bonne conduite en matière de prises accessoires (changement de secteur)
- Protocole oiseaux :
 - Mesures spatio-temporelles pour limiter les captures d'oiseaux en période de reproduction (fermeture de zone entre le 1^{er} février et le 15 mars à Kerguelen)
 - Obligation de poser les lignes de nuit
 - Dispositifs d'effarouchement des oiseaux...
- Observation, récupération et enregistrement de toutes les espèces menacées ou vulnérables (EMV)
- **Contrôleur de pêche embarqué sur chaque navire**
 - vérifier l'application de la réglementation
 - rôle d'observateur scientifique, relais du MNHN



Forte implication du SARPC dans les campagnes scientifiques d'évaluation de la ressource

☐ POKER : campagnes d'évaluation de la biomasse de POissons à KERguelen

- Evaluation de la biomasse des stocks des principales espèces de poissons
- Amélioration des connaissances générales des zones australes
- Complément des observations et du suivi statistique réalisés par les observateurs
- Amélioration des modèles définissant les quotas
- Mise à disposition du navire AUSTRAL (équipage expérimenté), accueil de scientifiques et de contrôleurs embarqués (10 personnes) pendant 1 mois – 4 campagnes déjà réalisées



☐ PIGE : campagne scientifique d'évaluation du Poisson des GlacEs du plateau de Kerguelen

- Amélioration de la connaissance des stocks de poisson des glaces exploitables au plateau de Kerguelen et mise en place d'une gestion durable de ces stocks
- Constitution d'une société en participation (SEP), gérée par SAPMER, pour mener la campagne au moyen du navire AUSTRAL
- 10 jours de campagne de pêche en octobre 2015 : 57 actions de chalutage réalisées pour 16 tonnes de poisson des glaces pêchées
- Suivi scientifique par le MNHN pour modélisation du stock (biomasse et potentiel exploitable) 12
- Validation des résultats par la CCAMLR (Hobart, 2016) pour fixation de potentiels futurs TAC.



Forte implication du SARPC dans la surveillance des zones de pêches

❑ Surveillance/police des pêches dans les TAAF : enjeu majeur pour la profession et la protection de la ressource

❑ Patrouilleur OSIRIS

- force de dissuasion et navire de police
- missions : 150 jours par an
- intégré dans un dispositif global (surveillance satellitaire, moyens militaires, navires sur zone)



❑ Partenariat public/privé

- mis en place en 2003 - inchangé à ce jour
- bon fonctionnement, efficacité et coûts maîtrisés
- GIE regroupant les armateurs concernés, gestion complète du navire par SAPMER
- « Ne pas baisser la garde », prolongation du dispositif



MSC : la reconnaissance d'une pêcherie bien gérée...

❑ MSC, écolabel reconnu internationalement

- 3 principes : préservation des stocks, de l'écosystème et bonne gouvernance
- Récompense la collaboration des acteurs et la mise en œuvre de leurs bonnes pratiques
- Impartialité de la démarche, avec auditeur externe

❑ Obtention de la certification MSC par le SARPC

- pour la légine de Kerguelen depuis 2013
- pour la légine de Crozet depuis 2017
- 2 types de certification : ressource et traçabilité produits



... bien méritée au bout de 20 ans de développements et d'efforts constants !